

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MARDI 19 JUILLET 2016

Membres :

- en exercice	41
- présents	29
- représentés	11
- excusés	1
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey TROIN

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2016/07/19-07

OBJET : Création au tableau des effectifs d'un poste de catégorie A, directeur des ressources humaines et d'un poste de catégorie B, responsable du pôle administratif et financier au service déchets ménagers et assimilés

L'an deux mille seize, le dix-neuf juillet à quatorze heures et trente minutes, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 7 juillet 2016, se sont réunis Salle de l'Espéidou - 111 route des Moulins de Paillass à Gassin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, Président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Jean-Luc LAURENT	Muriel LECCA-BERGER
Jean-Pierre TUVERI	Farid BENALIKHOUDJA	Frédéric BRANSIEC
Philippe LEONELLI	Audrey TROIN	Charles PIERRUGUES
Marc Etienne LANSADE	Éric MASSON	Thierry GOBINO
Bernard JOBERT	Ernest DAL SOGLIO	José LECLERE
Jean-Jacques COURCHET	Valérie MASSON-ROBIN	Hélène BERNARDI
Raymond CAZAUBON	René LE VIAVANT	Pierre-Yves TIERCE
Florence LANLIARD	Robert PESCE	Michèle DALLIES
Roland BRUNO	Anne KISS	Sylvie SIRI
Céline GARNIER	François BERTOLOTTA	

Membres représentés :

Alain BENEDETTO donne procuration à François BERTOLOTTA
Anne-Marie WANIART donne procuration à Robert PESCE
Sylvie GAUTHIER donne procuration à Philippe LEONELLI
Laëtitia PICOT donne procuration à Éric MASSON
Jonathan LAURITO donne procuration à Valérie MASSON-ROBIN
Renée FALCO donne procuration à Audrey TROIN
Jeanne-Marie CAGNOL donne procuration à José LECLERE
Patrice AMADO donne procuration à Charles PIERRUGUES
Nathalie DANTAS donne procuration à Vincent MORISSE
Michel FACCIN donne procuration à Pierre-Yves TIERCE
Frank BOUMENDIL donne procuration à Jean-Pierre TUVERI

Membre excusé :

Jean PLENAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016
Publication : 26/07/2016

Délibération n° 2016/07/19-07

OBJET : Création au tableau des effectifs d'un poste de catégorie A, directeur des ressources humaines et d'un poste de catégorie B, responsable du pôle administratif et financier au service déchets ménagers et assimilés

Le rapporteur expose :

Au pôle déchets ménagers et assimilés, qui fait l'objet d'une réorganisation et de mouvements internes de personnels, le poste de responsable du pôle administratif et financier de ce service est vacant du fait de la mutation du technicien occupant ces fonctions. Il est indispensable de le remplacer rapidement en procédant au recrutement d'un agent du cadre d'emploi de rédacteur territorial.

Au pôle administration générale, l'agent en charge des ressources humaines et des finances étant placé en disponibilité pour convenances personnelles pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} mars 2016, un directeur des finances a été recruté. Il s'avère indispensable, compte tenu de l'évolution de la Communauté de communes, de créer un poste de Directeur des ressources humaines du cadre d'emploi d'attaché territorial.

Je vous propose, de créer :

- **au pôle déchets ménagers et assimilés :**
1 poste de catégorie B du cadre d'emploi de rédacteur territorial
- **au pôle administration générale :**
1 poste de catégorie A du cadre d'emploi d'attaché territorial

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 relatif à la création d'emploi par l'organe délibérant ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 en date du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2014/12/10-02 du Conseil communautaire du 10 décembre 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu la délibération n° 2016/03/30-08 du 30 mars 2016 relative au vote du budget primitif principal ;

Vu la délibération n° 2016/03/30-11 du 30 mars 2016 relative au vote du budget primitif annexe déchets ménagers et assimilés (DMA) ;

Vu la délibération n° 2016/05/18-02 du Conseil communautaire du 18 mai 2016 portant sur la modification du tableau des effectifs ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter les emplois aux remplacements de personnel et recrutements.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 27 juin 2016.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 :

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

D'APPROUVER la création au 1^{er} septembre 2016 :

- d'un poste du cadre d'emploi de rédacteur à temps complet pour le pôle déchets ménagers et assimilés, pour assurer la mission de responsable du pôle administratif et financier ;
- d'un poste du cadre d'emploi d'attaché territorial à temps complet au pôle administration générale pour occuper les fonctions de directeur des ressources humaines.

Article 3 :

D'AUTORISER monsieur le président à signer toutes les pièces de nature administrative ou financière relatives à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

D'IMPUTER les dépenses au chapitre 012 des budgets 2016 budget principal et budget annexe DMA.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés et 8 abstention(s)
(Marc Etienne LANSADE, Audrey TROIN, Éric MASSON, Laëtitia PICOT, Valérie MASSON-ROBIN, Jonathan LAURITO, Renée FALCO, René LE VIAVANT).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-20160000086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour extrait conforme,

Vincent Morisse
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20160719-2016000086-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2016

Publication : 26/07/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation